



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Redevance

Question écrite n° 50379

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre delegue au budget au sujet de la redevance television que doivent payer les exploitants de bars-tabacs. En effet, le montant de la redevance semble disproportionne pour les bars-tabacs des zones rurales qui sont souvent en situation difficile et qui innovent pour trouver de nouvelles attractions. Aussi les bars-tabacs qui developpent des animations musicales, pour lesquelles un televiseur est indispensable, se voient imposer une redevance television de plus du double de la redevance habituelle. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre en faveur d'un aménagement de la redevance des bars-tabacs de zone rurale.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50379

Rubrique : Television

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1735